ou du moins indiqués de telle façon que le public est incomplètement renseigné sur sa valeur réelle chez celui qui en souligne son nom.

Presque tous les hôpitaux, aussi bien à Paris qu'en province, ont des internes en médecine, nommés soit au concours, soit au choix, et pour un temps plus ou moins long. Toutes réserves faites pour la valeur individuelle, il est bien évident que le titre d'interne a d'autant plus de valeur qu'il a été plus chaudement disputé au concours et qu'il est confirmé par un exercice plus long et dans un milieu plus élevé scientifiquement.

Les étudiantes en médecine, admises assez facilement à l'externat des hôpitaux, rencontrèrent une résistance beaucoup plus grande lorsqu'il s'agit de l'internat : le corps médical des hôpitaux, à peu d'exceptions près, se montra peu favorable ; la campagne fut chaude, et l'on cite bon nombre de boutades plus ou moins rabelaisiennes décochées par d'éminents chirurgiens à une blonde zélatrice. Mais on s'adressa plus haut, et l'administration se prononça en faveur de l'internat des femmes. Malheureusement les hasards du concours furent parfois cruels, et, comme dans la fable de *Bertrand et Raton*, les marrons ne furent pas toujours croqués par ceux qui avaient eu la peine. Jusqu'à présent deux étudiantes ont obtenu le titre d'internes, Mlles Klumpké en 1887 et Wilbouchewitch en 1889. L'avenir nous montrera les résultats.

— *Internat en pharmacie.* Outre l'internat en médecine existe aussi l'internat en pharmacie. Le concours a lieu au mois d'avril; il comprend des épreuves roulant sur l'histoire naturelle, la chimie, la pharmacologie. Les étudiants en pharmacie ayant accompli leur stage officinal sont admis à concourir. Deux cents se présentent pour quarante places environ. Nommé aussi pour quatre ans, l'interne en pharmacie attaché à chaque service exécute les prescriptions du médecin sous la direction du pharmacien en chef de l'hôpital. Il s'agit encore, à Paris du moins, d'un concours difficile et de places recherchées ; mais il est incontestable que les fonctions d'interne en pharmacie ont une moindre importance professionnelle que l'internat en médecine.

* **Internationale** (ASSOCIATION) **des travailleurs.** — L'*Internationale*, dont nous avons fait connaître l'organisation et décrit le rôle pendant les dernières années du second Empire (V. TRAVAILLEURS [association internationale des], au tome XV du *Grand Dictionnaire*), cessa de fonctionner en France en 1871, après la Commune. La plus grande partie de ses membres, compromis dans ce soulèvement populaire, avaient disparu, frappés par les conseils de guerre de Versailles. En 1880, après l'amnistie, les anciens chefs de l'Internationale essayèrent de rappeler leurs soldats et de grouper de nouveau les forces éparses de l'association. Ils ne purent y réussir. Les temps n'étaient plus les mêmes, et des scissions nombreuses s'étaient produites dans le parti ouvrier. En France, d'ailleurs, les socialistes ont aujourd'hui le droit d'exposer et de défendre leurs doctrines au grand jour, et la société l'Internationale, telle qu'elle avait été fondée, n'avait plus à vrai dire de raison d'être. Mais il n'en est pas de même dans les autres pays, où règnent encore des lois d'exception.

En Angleterre, non seulement l'organisation des Trade's Unions reste puissante, mais encore elle vient de se renforcer de la Social Democratic Federation, qui a surtout des adhérents à Londres, à Blackburn, à Glascow, à Hull, à Liverpool, à Manchester et à Nottingham. Ces deux groupes comptent des orateurs et des écrivains d'un réel talent. Mais, tandis que les ouvriers des Trade's Unions semblent se confiner dans la défense des intérêts professionnels, les membres de la Social Democratic Federation professent le collectivisme de Karl Marx. En Autriche, où elle fonctionne encore, l'Internationale est née d'une bénigne association ouvrière, fondée en 1868, avec le concours du monde officiel. La Société ouvrière d'éducation mutuelle, ainsi qu'elle s'appelait au début, ne tarda pas à s'associer au mouvement socialiste de l'Internationale. Aujourd'hui, cette agitation s'étend, en dépit des lois d'exception venant renforcer la législation, pourtant déjà très sévère, de la monarchie austro-hongroise. Elle compte des membres très nombreux et très dévoués à Vienne, en Moravie, en Bohême, dans le Tyrol et en Hongrie. Les principaux meneurs du mouvement sont MM. Kautsky et V. Adler, dont les écrits font autorité dans le monde socialiste. En Roumanie, l'Internationale fait également des progrès incessants. Une jeunesse remuante et instruite fonde journaux sur journaux, et la propagande du socialisme agraire y est favorisée dans ce pays par le régime de la grande propriété terrienne qui y est encore en vigueur. En Serbie, au contraire, où le socialisme brilla d'un si vif éclat au temps de Svetovar Markowitch, les associations ouvrières agonisent sous les menaces de guerre civile qui poussent le gouvernement à des mesures répressives. L'Internationale n'a pas de racines en Russie. Cela tient uniquement à la façon dont sont constitués les groupes nihilistes, et à la nécessité où ils se trouvent de lutter à couvert et non comme on pourrait le croire, à une divergence de doctrine qui les separerait des internationalistes des autres pays. Les Suédois, qui sont les derniers en Europe à avoir adhéré à l'Internationale, sont aujourd'hui organisés en fédération comptant de nombreux affiliés et possédant plusieurs journaux. Le chef du parti en Suède est un ouvrier tailleur, nommé Palm, d'une activité infatigable. En Danemark, le mouvement internationaliste est plus vivant encore. Les membres du parti sont plus de 300.000. Ils ont pour doctrine le collectivisme marxiste, avec une nuance plus avancée que celle des collectivistes allemands. En Hollande, le parti de l'Internationale est très fort et surtout très uni, il est collectiviste. En Belgique, au contraire, les internationalistes sont divisés : les uns sont possibilistes, les autres révolutionnaires. Ces derniers représentent, comme théories, le parti connu en France sous le nom de « parti blanquiste ». En Italie, les affiliés à l'Internationale sont très nombreux, notamment dans les grandes villes, en Lombardie, dans la Toscane et dans les Romagnes. Ils ont des députés au Parlement et une organisation puissante. Leur propagande se fait au moyen de journaux très répandus. En Suisse, le nombre des adhérents à l'Internationale n'est pas inférieur à 110.000. En 1886 s'est formée à New-York une nouvelle association portant le nom d'Internationale, et poursuivant, comme celle dont nous nous sommes occupés, l'affranchissement du travail. Cette association très puissante, bien qu'elle ne remonte qu'à quelques années, a un comité directeur à New-York, et des comités centraux à San-Francisco, à Chicago et à Philadelphie. Des comités correspondants sont établis dans plusieurs cités industrielles d'Europe, notamment à Londres, à Bruxelles, à Sheffield, à Birmingham, à Rome, à Florence, à Milan, à Genève, à Brême, à Berlin, à Vienne, à Amsterdam, à Anvers, à Liège, à Barcelone, à Madrid, à Valence, à Constantinople, à Budapest. En France, Lyon est la seule ville qui se soit mise en correspondance avec le comité directeur de New-York.

* **INTERPRÈTE** s. m. — **Encycl.** Adm. *Recrutement des interprètes et drogmans.* Le recrutement du corps des drogmans et interprètes pour les langues orientales a reçu en 1875 une importante modification. Jusqu'alors la plupart des interprètes et drogmans sortaient de l'Ecole des *Jeunes de langues*, annexée au lycée Louis-le-Grand, à Paris. Mais il fut reconnu que cette organisation n'était profitable ni à l'instruction générale des élèves, ni à leur instruction linguistique. Elle fut donc supprimée en 1875. Depuis cette date, le ministère des Affaires étrangères entretient au lycée Louis-le-Grand un certain nombre de boursiers, fils de fonctionnaires diplomatiques ou consulaires en Orient, qui prennent en entrant l'engagement de servir la France comme interprètes ou drogmans. Lorsque ces jeunes gens ont obtenu le diplôme de bachelier ès lettres, ils passent à l'Ecole des langues orientales où, après trois ans d'études, pendant lesquels ils peuvent obtenir une subvention de 1.000 à 1.500 francs, ils reçoivent, s'ils en sont dignes, un diplôme d'élève breveté de l'Ecole. Munis de ce titre, ils sont nommés soit élèves-interprètes ou drogmans, soit élèves-consuls et envoyés, suivant les besoins du service, dans les pays dont ils ont étudié la langue. Les élèves de l'Ecole des langues orientales munis du diplôme peuvent être admis de la même manière dans la carrière.

— *Hiérarchie du drogmanat et de l'interprétariat.* Jusqu'en 1880, la carrière du drogmanat et de l'interprétariat ne présentait pas une hiérarchie assurant de sérieuses garanties d'avancement et d'avenir aux drogmans et aux interprètes, lesquels étaient classés d'après les fonctions qu'ils remplissaient dans tel ou tel poste diplomatique ou consulaire. Or, la condition de ces postes variant selon les vicissitudes de la politique et du commerce, il en résultait que tel agent était obligé de quitter une résidence où il rendait des services, s'il avait le légitime désir d'améliorer sa situation hiérarchique. Pour remédier à cet état de choses, le décret du 18 septembre 1880 divisa les drogmans et les interprètes en classes indépendantes de leurs résidences, comme cela avait déjà été fait : en 1847 pour les consuls, en 1856 pour les secrétaires d'ambassade et de légation, et en 1869 pour les chanceliers.

— *Collège des interprètes à Saïgon.* En 1885, il a été créé, pour les besoins de l'administration de nos colonies de l'Indo-Chine, un *Collège des interprètes* à Saïgon. Le collège reçoit à la fois des élèves européens et des élèves indigènes; les uns apprenant les langues des différentes colonies, les autres apprenant la langue française. L'enseignement comprend cinq cours : français, annamite, chinois, cambodgien et siamois. La durée des cours est de deux ans. Les élèves du gouvernement reçoivent une subvention pendant leur séjour au collège où ils entrent après examen. L'institution peut admettre des élèves libres, qui sont autorisés à borner leurs études à ca qui peut leur être utile pour les affaires.

—*Interprètes de réserve.* Par décret du 27 décembre 1886, il a été créé un corps spécial d'interprètes de réserve, choisis, après examen, parmi les officiers de réserve ou de l'armée territoriale, les professeurs de langues étrangères de l'Université et toutes autres personnes remplissant les conditions voulues. L'examen comprend deux séries d'épreuves : la première est purement linguistique; la seconde est militaire. Dans cette dernière, le candidat doit justifier qu'il a des notions sur l'organisation des armées, le service et les devoirs militaires, permettant de l'employer utilement dans un état-major en campagne. Avant d'entrer en fonctions, les interprètes de réserve sont tenus de prêter entre les mains de l'officier général à l'état-major duquel ils sont attachés le serment de fidélité prescrit pour les interprètes de l'armée d'Afrique. En cas de guerre, ils ont droit à la solde et aux prestations allouées aux interprètes de 3e classe, dont ils portent l'uniforme.

* **INTERRUPTEUR** s. m. — **Encycl.** Electr. *Interrupteur Foucault.* C'est un interrupteur automatique, destiné principalement aux bobines d'induction de Ruhmkorff. Il consiste essentiellement en un levier oscillant, armé d'une pointe métallique qui plonge à intervalles réguliers dans un godet de mercure, et dont le mouvement est entretenu par un électro-aimant. Il comprend une tige verticale à ressort oscillant dans un plan vertical; la durée de cette oscillation peut être modifiée par le déplacement d'un contrepoids que l'on fixe à différentes hauteurs à l'aide d'une vis de pression. Cette tige porte à mi-hauteur une branche horizontale qui est terminée à son extrémité par une traverse en fer doux placée au-dessus d'un électro-aimant. Cette traverse est attirée par l'électro lorsqu'un courant le parcourt; quand le courant est interrompu, l'attraction cesse et le système oscillant revient à sa première position en vertu de l'élasticité de la tige verticale; il dépasse même cette position à cause de sa vitesse acquise. Du côté opposé de la traverse de fer doux, la branche horizontale est armée de deux pointes verticales, qui plongent chacune dans un godet contenant du mercure recouvert d'une couche d'alcool. Le mercure est relié à l'un des pôles d'une pile, l'autre pôle étant en communication avec la traverse, de sorte que l'interrupteur ne fonctionne pas et aucun courant ne passe quand les pointes ne plongent pas dans le mercure; mais dès que l'interrupteur oscillera, la pointe entrant et sortant alternativement du mercure, le circuit de la pile sera alternativement fermé et rompu. La pile locale se compose de un ou deux éléments Bunsen. Son pôle négatif est en relation avec l'électro-aimant, et, par la tige verticale et la branche horizontale de l'interrupteur, avec l'une des pointes qui arment cette branche. Le pôle positif est en communication avec le mercure dans lequel plonge la pointe. On comprend que le mouvement oscillant de l'interrupteur puisse se maintenir, car le courant de la pile locale passera juste au moment où le système oscillant sera à l'une des extrémités de sa course, or ce courant, en animant l'électro-aimant, force le système à osciller en sens contraire; la pointe sort alors du mercure, le courant est interrompu, l'électro-aimant est inactif et le système bascule en vertu de son élasticité, et ainsi de suite.

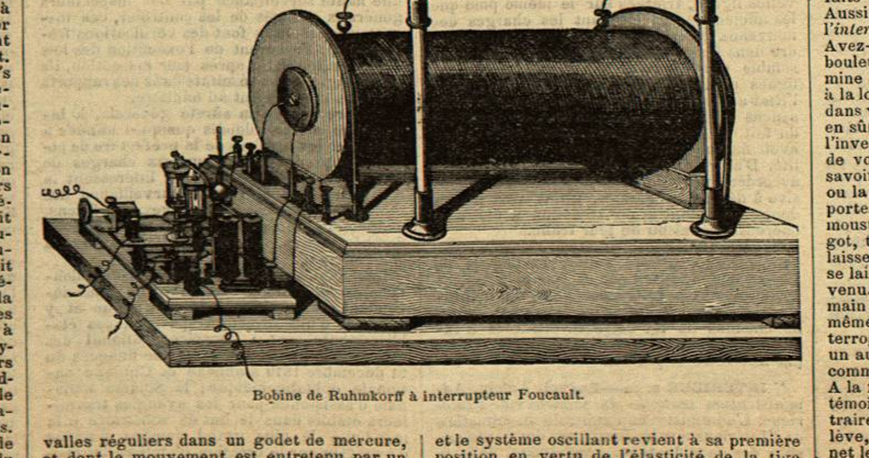

Bobine de Ruhmkorff à interrupteur Foucault.

Pour éviter qu'au moment de la rupture le mercure ne se vaporise, on le recouvre d'une couche d'alcool.

INTERVIEW s. f. (ain-ter-viou — mot anglais). Entrevue; conversation d'un reporter de journal avec un homme politique ou une notoriété quelconque, dans le but d'en tirer une information ou un sujet d'article : *Une mode nouvelle s'est introduite depuis quelques années dans le journalisme français, elle s'appelle l'*INTERVIEW ! (Ch. Bigot.)

— **Encycl.** Comme nous avons emprunté ce mot à la langue anglaise, on pourrait croire que la chose nous vient d'Angleterre; ce serait une idée fausse : elle nous vient d'Amérique. Les Anglais ont, au contraire, en horreur cette sorte d'inquisition à domicile. « La manie de l'*interview*, ou entrevue personnelle, qui fleurit chez les Yankees et tend à s'acclimater chez nous, dit dans son livre de *la Vie politique en Angleterre* M. Ph. Daryl (Paschal Grousset), n'a jamais pris racine au bord de la Tamise. Il s'exposerait à d'étranges déconvenues, le fabricant de copie à sensation qui s'aviserait de se présenter de but en blanc chez un homme politique, en vue de lui soutirer un sujet d'article. Pour le dire en passant, un des moindres sujets de gaieté de nos bons voisins d'outre-Manche n'est pas de voir quelques-uns de nos hommes d'Etat subir avec une résignation si naïve, la présence et les indiscrétions de certains correspondants étrangers. « *I would kick them down* « *stairs, sir ;* c'est à coups de pied que je les « mettrais à la porte, monsieur », disait récemment au Reform Club un des membres du cabinet britannique. Le procédé serait peut-être vif, mais il faut bien convenir que, de mémoire d'homme, un correspondant français ou russe n'a obtenu, dans Downing Street, le libre accès qu'on accorde trop aisément, en nos régions officielles, à des observateurs au moins suspects. »

Si elle n'a pas pris en Angleterre, cette mode a très bien pris chez nous; hommes politiques, diplomates, généraux, simples fonctionnaires, s'y sont prêtés à qui mieux mieux. Le journal qu'on lit le plus est le journal le mieux informé, par la raison que nous préférons en France les nouvelles, les potins, les racontars aux articles de fond; or, quel meilleur moyen d'être bien informé que d'aller directement puiser les informations à la source même? L'intérêt du journal, qui fait *interviewer* quelqu'un est évident; celui de l'interviewé pourrait être douteux, si on n'aimait fort, partout, à voir son nom et ses faits et gestes imprimés dans un journal. Aussi chacun ouvre-t-il volontiers sa porte à l'*interviewer*. Vous êtes-vous battu en duel? Avez-vous échangé à vingt-cinq pas deux boulettes de mie de pain teintées avec de la mine de plomb? Avez-vous gagné le gros lot à la loterie? Des voleurs se sont-ils introduits dans votre appartement? Un reporter, soyez-en sûr, va venir vous interviewer. Il dressera l'inventaire de votre mobilier, s'informera de votre femme et de vos enfants, voudra savoir si vous fumez le cigare, la cigarette ou la pipe, et notera soigneusement si vous portez toute votre barbe ou seulement la moustache. « Tout le monde, dit M. Ch. Bigot, tout le monde à peu près également, se laisse mettre sur la sellette; tout le monde se laisse confesser par le premier confesseur venu. Le reporter est là, son carnet à la main; il prend des notes, il griffonne en même temps qu'il écoute; quand il a fini l'interrogatoire sur un point, il le reprend sur un autre, et ainsi jusqu'à la fin, absolument comme dans une audience de cour d'assises. A la fin, le président de cour d'assises dit au témoin : « Allez vous asseoir; » ici, au contraire, quand le reporter a fini, c'est lui qui se lève, sourit et salue; puis il court mettre au net les notes qu'il a prises. » Le même spirituel publiciste enseigne le bon moyen de se débarrasser d'un interviewer incommode, c'est de prendre les devants et de l'interviewer lui-même, de lui demander avec le plus grand intérêt s'il est marié ou célibataire, à combien tire son journal, quels appointements lui rapporte le fatigant métier qu'il fait, etc.; au bout de quelques minutes, il serait bien forcé de s'en aller, le carnet vide.

INTERVIEWER v. a. ou trans. (ain-ter-viou-vé — rad. *interview*, entrevue). Avoir une entrevue avec quelqu'un, le faire parler

et en tirer des éclaircissements sur ses affaires personnelles ou ses opinions : INTERVIEWER *quelqu'un. Se faire* INTERVIEWER.

INTERVIEWER s. m. (ain-ter-viou-veur — rad. *interview*, entrevue). Journaliste chargé d'avoir une entrevue personnelle avec quelqu'un, de l'interviewer.

Intransigeant (L'), journal politique quotidien fondé à Paris et rédigé depuis le 14 juillet 1880, par M. de Rochefort. Dans ce nouveau journal, créé au lendemain de la proclamation de l'amnistie, comme dans ceux qu'il avait dirigés antérieurement, M. de Rochefort dénigre de parti pris tous ceux que les circonstances amènent à jouer un rôle officiel. Il n'est pas de républicain qui trouve grâce devant lui. Certes ce n'est pas à nous que déplaît le rôle d'un journal signalant sans faiblesse les fautes et les erreurs du gouvernement; mais est-il nécessaire de recourir à des personnalités et à des outrages? M. de Rochefort a comme collaborateurs à *l'Intransigeant* : MM. Degeorge, secrétaire de la rédaction; de Gramont, Bazire, Talmayr, Vaughan, Humbert, etc. Aux élections de 1885, *l'Intransigeant* patronna une liste radicale et socialiste où figuraient MM. Basly et Camélinat et M. de Rochefort lui-même, qui tous furent nommés. Lors de l'élection partielle qui eut lieu le 27 janvier 1889 à Paris pour remplacer M. Hude, décédé, *l'Intransigeant* soutint la candidature du général Boulanger, qui fut élu à une grande majorité.

Introduction à l'étude des races humaines, par A. de Quatrefages. V. RACES HUMAINES.

* **INVALIDE** s. m. — **Encycl.** Admin. *Caisse des invalides de la marine.* Les lois de finances des 23 décembre 1882 et 21 mars 1885, et le décret du 17 novembre 1885 ont apporté d'importantes modifications à l'organisation et au fonctionnement de cette institution. La loi de 1882 a supprimé la retenue de 3 pour 100 établie au profit de la caisse sur les dépenses du matériel du ministère de la Marine et des Colonies ; celle du 21 mars 1885 dispose qu'à partir du 1er janvier 1886 la Caisse des invalides cesse d'être chargée des pensions militaires de l'armée de mer ainsi que de celles du personnel civil du département de la Marine. La caisse continue à liquider et payer les pensions des gens de mer qui figurent sur les matricules de l'inscription maritime et celles des veuves et orphelins d'inscrits maritimes.

Par suite de ces modifications, la subvention nécessaire au fonctionnement de la Caisse des invalides de la marine est portée annuellement au budget. En outre, la Caisse jouit de certains revenus énumérés par le décret du 17 novembre 1885 : retenues opérées sur la solde des officiers et matelots devant le service à l'Etat et autorisés à s'employer dans les entreprises maritimes privées, moitié des sommes dues aux déserteurs des bâtiments de l'Etat et du commerce, parts de prises et successions non réclamées de personnes décédées en mer, etc.

La Caisse des invalides est chargée du payement : 1o des demi-soldes et pensions qui en sont dérivées, accordées au personnel de l'inscription maritime; 2o des gratifications et secours accordés aux marins, militaires et agents du département de la Marine et des Colonies, à leurs veuves et à leurs enfants ainsi qu'à leurs pères et mères; 3o du secours annuel attribué à l'hospice de Rochefort pour la subsistance et l'entretien de 12 veuves infirmes et de 40 orphelins de marins; 4o des appointements du personnel de l'administration centrale et des comptables de la Caisse et des frais de bureau et de matériel du service. Aucune dépense ne peut être faite pour le compte de la Caisse des invalides de la marine qu'en vertu d'un mandat du directeur de l'établissement. Le trésorier général de la Caisse a pour préposés : sur le littoral, les trésoriers des invalides ; dans les départements et en Algérie, les trésoriers payeurs généraux et aux armées, les payeurs des armées.

** **Invalides** (HÔTEL DES).—L'idée d'apporter des modifications à l'institution des Invalides date des dernières années de l'Empire, mais elle ne fut mise à exécution qu'en 1882, lorsque la position des pensionnés militaires eut été sensiblement améliorée par les lois du 22 juin 1878, 5 et 15 août 1879, 23 juillet et 18 août 1881. Aux termes du décret du 21 mars 1882, les admissions à l'hôtel des Invalides doivent être réservées aux pensionnés mutilés ou atteints d'infirmités réclamant des soins qu'ils ne pourraient trouver dans leur famille. Les admissions ont lieu dans l'ordre suivant : 1o les militaires pensionnés pour perte de la vue, perte de deux membres, perte d'un membre alors que cette dernière blessure occasionne une incapacité absolue de travail productif; 2o les militaires pensionnés pour ancienneté de service et âgés de soixante ans au moins, qui ne peuvent recevoir dans leur famille les soins nécessaires; 3o les Français titulaires de pensions concédées à titre de combattants de juillet 1830; 4o les sous-officiers et soldats des bataillons de garde mobile pensionnés pour blessures reçues dans les journées de juin 1848.

A défaut de postulants réunissant les conditions énoncées dans l'article précédent, l'hôtel des Invalides peut admettre : 1o les militaires pensionnés justifiant d'infirmités ou de blessures équivalentes au moins à la perte absolue de l'usage d'un membre et entraînant une incapacité complète de travail productif; 2o les militaires pensionnés pour blessures ou infirmités moins graves, mais âgés de soixante-dix ans révolus. L'admission, pour ces deux catégories d'anciens militaires ne peut avoir lieu toutefois que s'il est établi qu'ils ne peuvent recevoir les soins nécessaires dans leur famille. Les mêmes dispositions sont applicables aux officiers jouissant d'une pension de réforme, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient pas été écartés de l'armée par mesure disciplinaire.

L'hôtel des Invalides, en 1888, n'avait plus que 492 pensionnaires.

Le général de Martimprey, mort en 1883, gouverneur des Invalides, n'a pas été remplacé, par raison d'économie. C'est un général pensionné pour blessures qui commandera désormais l'hôtel. Depuis 1883, ce commandement a été donné au général Sumpt, amputé des deux bras.

INVARIANT s. m. (ain-va-ri-an — préf. *in* privatif, et rad. *varier*). Math. Fonction des coefficients qui ne change pas quand on passe d'un système d'axes à un autre.

— **Encycl.** L'équation d'une courbe du second degré étant mise sous la forme générale

$$Ax^2 + Bxy + Cy^2 + Dx + Ey + F = 0,$$

si l'on change d'axes de coordonnées les invariants de l'équation sont, en appelant θ l'angle des axes et Δ le discriminant

$$L = \frac{A + C - B\cos\theta}{\sin^2\theta}$$

$$L' = \frac{B^2 - 4AC}{\sin^2\theta}$$

$$L'' = \frac{\Delta}{\sin^2\theta},$$

qui se réduisent en coordonnées rectangulaires à

$$L = A + C$$
$$L' = B^2 - 4AC$$
$$L'' = \Delta.$$

Ces invariants subsistent entre toutes les équations que l'on peut déduire de la première par des transformations de coordonnées. Pour avoir des invariants absolus, c'est-à-dire subsistant entre toutes les équations quelconques représentant la même courbe, il faut former des fonctions qui ne changent pas quand on multiplie tous les coefficients par une indéterminée, c'est-à-dire des fonctions homogènes.

$$\frac{L^2}{L'} \quad \text{et} \quad \frac{L^3}{L''}$$

sont les invariants absolus.

Inventaire des richesses d'art de la France. V. ART.

Inventeurs (ASSOCIATION DES) **et artistes industriels.** C'est une des cinq sociétés créées par le baron Taylor. Elle fut fondée en 1849; ses nouveaux statuts ont été délibérés et adoptés par le conseil d'Etat dans la séance du 20 juillet 1882, et peu de temps après elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique. L'association a son siège à Paris. Elle est établie entre les inventeurs, les artistes industriels et toutes les personnes qui, par savoir ou par goût, s'occupent des améliorations de l'industrie. Elle a pour but : 1o de créer une société de secours mutuels entre les personnes faisant partie de l'association; 2o de faire triompher la cause de la propriété industrielle. Peuvent être admis à en faire partie d'abord les inventeurs français et étrangers, ensuite les artistes industriels de toutes les nationalités, enfin toutes les personnes qui, d'une façon quelconque, coopèrent au progrès de l'industrie. Pour être membre de l'association il faut signer son adhésion aux statuts, être présenté par un sociétaire et agréé par le comité; en troisième lieu, payer exactement la cotisation, qui est fixée à un minimum de 6 francs par an pour les membres de l'association, et de 12 francs pour les membres du comité. Tout sociétaire peut s'exonérer définitivement de sa cotisation annuelle moyennant le versement, en une ou plusieurs fois, dans le courant d'une année, d'une somme de 100 francs au moins.

INVERSEUR s. m. (ain-ver-seur — rad. *inverse*). Electr. Sorte de commutateur construit de façon à permettre de changer ou inverser le sens du courant envoyé dans un appareil.

— **Encycl.** Il existe un grand nombre de modèles d'*inverseurs*. L'un des plus commodes est celui de Bertin, représenté figure 1. Cet inverseur, qui est souvent employé pour changer le sens du courant dans les bobines de Ruhmkorff, se compose d'un disque de caoutchouc durci mobile autour d'un axe vertical, et portant à sa partie supérieure deux pièces de laiton dont l'une a la forme d'un fer à cheval *ie*, et l'autre *o* la forme d'une barre droite. En face des extrémités *i, o, e* de ces pièces métalliques se trouvent deux lames *r* et *r'* fixées à deux bornes *b, b'* et auxquelles on relie l'appareil dans lequel on veut inverser le sens du courant. La source d'électricité est reliée aux bornes P et N, qui communiquent respectivement avec les pièces *o* et *i e*. On comprend qu'en changeant la position de la manette *m* on changera le sens du courant dans l'appareil

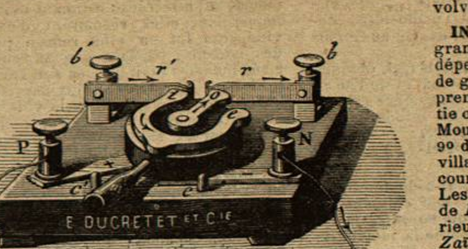

Fig. 1. — Commutateur inverseur de Bertin.

relié aux bornes *b* et *b'*. Dans la position indiquée par la figure, on envoie dans l'appareil récepteur un courant partant de la borne P, traversant la pièce *o* et sortant par la borne *b* pour revenir à la source d'électricité par la borne *b'*, la pièce *ie* et la borne N.

L'*inverseur à manettes*, représenté figure 2 (modèle Bréguet), d'un usage courant en télégraphie, comprend deux manettes solidaires et mises en jeu au moyen de la poignée P. On relie, par exemple, le pôle positif de la pile à la borne C et le pôle négatif à la

Fig. 2. — Inverseur à manettes.

borne Z. Le manipulateur communique avec la borne A et la terre avec la borne B. Il est facile de voir que, suivant la position des manettes, le pôle positif se trouvera relié au manipulateur et le pôle négatif à la terre, ou bien que le pôle négatif sera en relation avec le manipulateur et le pôle positif avec la terre.

INVERTINE s. f. (ain-ver-ti-ne — rad. *inversion*). Chim. Ferment soluble ou diastase, accompagnant la levure de bière et capable d'intervertir le sucre de canne, c'est-à-dire de le dédoubler en glucose et lévulose.

— **Encycl.** L'*invertine* se prépare en additionnant d'alcool la levure de bière ; le précipité obtenu est trituré avec du sable, lavé, séché, repris par l'eau et précipité par l'alcool.

L'invertine dissoute n'agit plus sur le sucre quand elle a été chauffée à 51o ; mais sèche, elle peut, sans perdre ses propriétés, être portée à 100o. On a attribué à l'invertine de la levure un rôle dans la fermentation panaire ; elle transformerait en sucre la fécule ajoutée à la farine, et lui permettrait de fermenter en dégageant de l'acide carbonique. On suppose que la levure sécrète une deuxième invertine, qui ne serait pas précipitable par l'alcool.

* **INVINCIBLE** s. m. — Nom des membres d'une société politique irlandaise.

— **Encycl.** Hist. Les *Invincibles* font partie d'une société secrète fondée en Irlande en 1881 et qui s'est rendue coupable d'un certain nombre de crimes politiques. Le chef suprême de la société n'était connu des affiliés que sous le nom mystérieux de *Number one* (Numéro un); il désignait les victimes et ceux qui devaient les frapper. Les Invincibles s'acquittaient consciencieusement de leur sanglante besogne, lorsqu'ils furent trahis par un des leurs. Lord Frederick Cavendish, ministre d'Irlande, et son sous-secrétaire d'Etat, M. Burke, avaient été en 1882 assassinés en plein jour dans Phœnix Park, et l'on n'avait pu découvrir les auteurs de ce double attentat, quand, le 13 janvier 1883, sur des dénonciations de la police, le gouvernement fit arrêter à Dublin dix-sept personnes, parmi lesquelles James Carey, conseiller municipal de la capitale irlandaise. Les détenus Farrell et Michel Kavanagh fournirent sur le drame de Phœnix Park des renseignements qui prouvèrent que la responsabilité de ce crime retombait sur les Invincibles : il y eut six condamnations à mort, dont cinq furent exécutées, et deux condamnations aux travaux forcés à perpétuité. Carey, qui avait donné le signal du meurtre de Cavendish, fit des aveux complets en échange desquels il fut mis en liberté; mais, redoutant la vengeance de ses anciens associés, il s'embarqua en changeant de nom pour le cap de Bonne-Espérance. Ce fut peine perdue : un individu, désigné par le *Number one*, s'embarqua en même temps que lui pour l'Afrique australe et le tua d'un coup de revolver.

INZIA, ZAÏE ou **KOENGO**, grande rivière de l'Etat indépendant du Congo, affluent de gauche du Kouilou. Elle prend naissance dans la partie occidentale de l'empire du Mouata-Yamnvo, par environ 9o de lat. S. à l'O. et près du village d'Akatanda. Elle du court constamment S. au N. Les indigènes donnent le nom de *Koengo* à la partie supérieure de son cours, celui de *Zaïe* à la partie moyenne et celui d'*Inzia* à la partie inférieure.

IOBACCHIE s. f. (i-o-ba-kî — du lat. *Io Bacche*, formule d'invocation). Pièce de poésie latine ayant pour refrain *Io Bacche*, et qui se chantait dans les mystères de Bacchus : *Les thrènes, les péans, les adonidies, les* IOBACCHIES *et autres refrains de la poésie classique.*

* **IODE** s. m. — **Encycl.** *Densité de vapeur.* En étudiant la densité de vapeur du chlore avec un appareil de son invention qui permet d'opérer jusqu'au rouge blanc, V. Meyer avait cru reconnaître une légère diminution de densité. Ce fait constitue une exception à la loi de Gay-Lussac, d'après laquelle tous les gaz ont le même coefficient de dilatation que l'air, et par conséquent conservent à toute température la même densité par rapport à l'air pris dans les mêmes conditions de température et de pression. En soumettant l'iode à la même étude, il observa une diminution de densité beaucoup plus considérable, et, en raison de l'intérêt que présente le phénomène, il reprit ses expériences en collaboration avec Crafts, à l'aide d'un appareil perfectionné au point de vue de la détermination des températures.

Voici les conclusions de ce travail :

La densité de la vapeur d'iode reste normale jusqu'à 600o et diminue à partir de cette température pour n'être plus à 1350o, température maxima du four Perrot, que 0,60 de la valeur théorique. La densité de vapeur du brome commence à diminuer à une température plus élevée que celle de l'iode ; enfin celle du chlore ne diminue pas sensiblement au-dessous de 1350o. Pour interpréter ces résultats d'expérience, on peut admettre que les éléments halogènes, chlore, brome, iode, dont les molécules se représentent en chimie par Cl^2, Br^2, I^2 se dissocient à une température suffisamment élevée en atomes simples Cl, Br, I et se reconstituent pendant le refroidissement. Si cela est vrai, il est de toute nécessité que la limite vers laquelle tend la densité de vapeur de ces corps soit la moitié de la densité à basse température. Cette vérification n'a pas encore été faite.

M. Troost a trouvé que le coefficient de dilatation de l'iode vers 665o diffère très peu de celui de l'air, tandis que son coefficient de compressibilité est déjà, vers 440o, assez différent de celui de l'air et que la densité de la vapeur d'iode diminue aussi bien par la raréfaction que par l'élévation de température. Cette observation n'infirme pas l'hypothèse de la dissociation que M. Troost semble peu disposé à admettre.

— *Spectre de l'iode.* M. Salet a étudié le spectre de l'iode à une température élevée et y a remarqué des modifications qui pourraient bien être dues, en effet, à la dissociation de la molécule. A température élevée la vapeur devient incandescente et présente un spectre continu. Le spectre de l'iode illuminé par l'étincelle, déjà observé par Plucker est formé de bandes diffuses dans le bleu et l'indigo et dans la partie la moins réfrangible d'une série de bandes reproduisant en épreuve négative le spectre d'absorption à basse température décrit par Thalen. Le spectre de Plucker s'obtient à l'aide d'une source électrique de faible tension. Avec une forte tension on voit apparaître les lignes du spectre secondaire.

IODOBENZINE s. f. (i-o-do-bain-zi-ne — rad. *iode* et *benzine*). Chim. Corps qui dérive de la benzine par la substitution de l'iode à l'hydrogène, atome à atome. ‖ On dit aussi BENZINE IODÉE.

— **Encycl.** On connaît la *monoïodobenzine* et trois *diiodobenzines*.

La *monoïodobenzine* ou *benzine monoïodée* C^6H^5I s'obtient en traitant le phénol par l'iodure de phosphore, ou en chauffant la benzine avec un mélange d'iode et d'acide iodique à une température un peu supérieure à

200°. C'est un liquide incolore d'une odeur rappelant celle de la benzine et du phénol, bouillant à 185° et ne se solidifiant pas à — 18°, insoluble dans l'eau. Elle est très stable ; la potasse fondue ne l'attaque pas.
Les trois diiodobenzines $C^6H^4I^2$ sont :
L'*ortho-diiodobenzine* $C^6H^4I^2$ $({}_{1.2})$ obtenue par Kœrner en réduisant l'ortho-nitroiodobenzine qui cristallise facilement et au-dessus de 185° ;
La *méta-diiodobenzine* $C^6H^4I^2$ $({}_{1.3})$, obtenue par l'action de l'acide azoteux et de l'acide iodhydrique sur l'aniline méta-iodée cristallisant dans l'alcool en tables brillantes, fusible à 40°,4, bouillant à 284°,7 ;
La *para-diiodobenzine* $C^6H^4I^2$ $({}_{1.4})$, fusible à 127°, bouillant à 277°.

IODOFORMÉ, ÉE adj. (i-o-do-for-mé — rad. *iodoforme*). Thérap. Qui contient de l'iodoforme : *Pommade* IODOFORMÉE. On a essayé d'obtenir la guérison de la méningite tuberculeuse par l'emploi de la pommade iodoformée.

IODOL s. m. (i-o-dol — rad. *iode*, et lat. *oleum*, huile). Chim. Corps antiseptique extrait de l'huile animale traitée par l'iode.

— **Encycl.** L'*iodol*, qui paraît être un *tétraiodopyrrol*, C^4I^4AzH, se présente en poudre d'un brun clair, se fonçant à la lumière, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool absolu, l'éther et les alcalis caustiques, émettant des vapeurs d'iode quand on la chauffe, possédant une agréable odeur de thym. Cette poudre s'emploie soit seule, soit dissoute dans la vaseline ou l'alcool.

IODOPHÉNOL s. m. (i-o-do-fé-nol — rad. *iode* et *phénol*). Thérap. Préparation iodée et phéniquée pour le traitement de la coqueluche.

IOUGO-SLAVES ou **JOUGO-SLAVES** (*Slaves du Sud*). On désigne sous ce nom les Slaves méridionaux, c'est-à-dire les Bulgares, les Serbes et les Croates. L'aire ethnographique des Iougo-Slaves embrasse donc la Bulgarie, la Thrace, la Macédoine, la Slavonie, la Croatie, la Dalmatie, l'Istrie, le Montenegro, l'Herzégovine et la Bosnie, la Serbie, etc. Si l'on comprend les Slovènes dans les Iougo-Slaves, on obtient un chiffre de population qui est approximativement de 80.000.000 d'âmes au moins. Remarquons que, dans une acception plus étroite, l'expression de *Iougo-Slaves* n'embrasse que les Croates et les Serbes; mais, en réalité, elle désigne les divers peuples que nous venons de citer et qui ont entre eux une véritable solidarité littéraire et politique, malgré des différences linguistiques et historiques.
On consultera avec fruit sur les Slaves du Sud : *le Monde slave*, les *Etudes slaves* et les *Nouvelles Etudes slaves*, de M. Louis Léger ; *les Pays sud-slaves de l'Autriche-Hongrie*, par M. Caix de Saint-Aymour, et les ouvrages indiqués au nom de chaque peuple iougo-slave.

* **IQUIQUE**, ville maritime du Pérou, mais occupée par le Chili depuis 1880, chef-lieu du département de Tarapaca, sur l'océan Pacifique, par 20° 12' 30" de lat. S. et 72° 30' 15" de long. O.; 16.430 hab.—Avant l'occupation par les troupes chiliennes, Iquique était en importance le troisième port du Pérou. Son territoire, aride et désert, est riche en guano, en nitrate de soude, borax, iode, minerais d'argent et de cuivre, qui alimentent une exploitation considérable. Un chemin de fer, pénétrant du port vers l'intérieur, dessert les gisements miniers. Un chenal, de quelques centaines de mètres de largeur, sépare la ville d'une petite île située vis-à-vis. Cette malheureuse cité péruvienne a été ravagée par des tremblements de terre en 1868 et 1877, par des incendies en 1875, 1880 et 1883 et par un bombardement en 1879. Son territoire ou département renferme 45.000 hab.

Iquique (BLOCUS D'), épisode de la guerre chilo-péruvienne (1879). Le 5 avril 1879, l'escadre chilienne se présenta devant Iquique et déclara aux autorités de cette ville qu'elles avaient vingt-quatre heures pour la faire évacuer. Le préfet d'Iquique répondit que dès le premier coup de canon tiré par l'escadre il ferait fusiller deux ou trois mille ouvriers chiliens qu'il avait à sa disposition. L'amiral Rebolledo ne voulut pas exposer ses compatriotes aux effets de cette menace et se borna à faire bloquer le port par les corvettes « Esmeralda » et « Covadonga », qui furent attaquées le 21 mai par le « Huascar » et l'« Independencia ». L'engagement dura près de cinq heures : le « Huascar » coula l'« Esmeralda », mais l'« Independencia » échoua contre un rocher à Punta-Gruesa en poursuivant la « Covadonga ». La perte de l'« Independencia » portait un coup sensible à la marine péruvienne, qui ne pouvait plus désormais opposer à ses adversaires, en fait de cuirassés, que le monitor « Huascar ».
Un second engagement eut lieu à Iquique peu de temps après. Le « Huascar », qui était entré dans ce port pendant la nuit du 9 juillet, en sortit immédiatement dès qu'il eut appris que l'escadre ennemie faisait route vers l'ouest : il se mit à la poursuite de cette escadre, rencontra le « Magellanes » et tenta de s'en emparer par l'abordage à l'éperon, mais l'arrivée de l'« Almirante-Cochrane » l'obligea à faire aussitôt machine en arrière.
La prise de Pisagua (2 novembre), suivie de la défaite de Dolorès (20 novembre), intercepta toute communication entre Arica et Iquique. Les autorités de cette ville demeurèrent atterrées : estimant toute défense impossible, elles résolurent d'évacuer la ville, qui fut en effet remise aux mains des consuls, pendant que sa garnison de 2.500 hommes était dirigée sur Tarapaca. Le préfet, général Lavalle, fut emprisonné pour avoir rendu sans combat la ville d'Iquique, où les Chiliens ne voulurent pas entrer sans se donner la satisfaction bien inutile d'un bombardement (16 juillet).

IRAMBA, pays dans la partie E.-S.-E. de l'Etat indépendant du Congo et dans la partie S. du royaume de Msiri. C'est une contrée élevée de 1.400 mètres en moyenne, avec des sommets qui dépassent 2.000 à 3.000 mètres. Les montagnes renferment de riches mines de cuivre; ce minéral s'y présente sous la forme de malachite. Le pays est arrosé par de nombreux cours d'eau : le *Loufira*, le *Kiloumboo*, le *Loussala*, le *Moachi*, le *Kimabenda*, etc. L'Iramba a été visité par Reichard en 1884.

Iraniens (LES), par Marius Fontane (Paris, 1882, in-8°). Tel est le titre du second volume de l'*Histoire universelle* publiée par M. Marius Fontane. Nous n'en méconnaissons pas la valeur générale, mais nous devons à la vérité de dire que ce livre renferme quelques erreurs, en ce sens que M. Fontane paraît présenter parfois comme des faits réels et palpables un certain nombre d'événements qui sont du domaine de la légende. Cette réserve faite, nous n'avons qu'à féliciter M. Fontane de la lucidité de son exposition, de la multiplicité des documents consultés, de la forme vivante qu'il donne à son récit. Les Mèdes et les Perses étaient d'origine aryenne, comme les Indiens; mais, au lieu de descendre comme eux dans le Sapta Sindhva, ils gagnèrent le plateau de l'Iran et s'efforcèrent d'y prendre possession de territoires suffisants pour leurs besoins. Les Perses allèrent au sud-ouest jusqu'à la limite de l'Elam; les Mèdes s'élevèrent vers l'ouest le long des montagnes qui bordent le littoral de la Caspienne. On sait que les Mèdes fondèrent un empire qui fut détruit sans trop de peine par les Perses, et que ces derniers furent pendant un temps les maîtres de l'Asie. Mais ce n'est pas l'histoire militaire des Iraniens qui est vraiment intéressante. Ce qu'il importe de connaître pour l'histoire de la civilisation, c'est le mazdéisme ou religion de Zoroastre et l'organisation de l'empire perse. M. Fontane l'a compris : son livre est un tableau frappant de la civilisation iranienne.

IREBOU, rivière de l'Etat indépendant du Congo, affluent de gauche du Congo moyen. C'est l'émissaire qui porte les eaux du lac de Matoumba dans le Congo, par 0° 39' 30" de lat. S. et 15° 46' 11" de long. E. Son cours est de 200 kilom. Son embouchure se trouve presque vis-à-vis du confluent de l'Oubandji et du Congo.

IRIDECTOMÉDIALYSE ou **IRIDOTOMÉDIALYSE** s. f. Chir. V. CORÉTOMÉDIALYSE.

IRLABÈS, peuple toucouleur de la Sénégambie sur les rives du fleuve Sénégal, dans le Fouta central et la partie orientale de l'île de Morfil. Il se divise en trois tribus, qui comptaient 10.550 âmes en 1883. Les Irlabès ont accepté le protectorat de la France par le traité du 24 octobre 1877.

* **IRLANDE**, une des îles Britanniques.—*Population*. Depuis 1841, année où elle comptait 8.175.124 âmes, la population de l'Irlande a été constamment en décroissant; en 1851, elle ne comptait plus que 6.552.385 hab., soit une diminution de 20 pour 100. Pendant la période décennale de 1851 à 1861, la diminution fut de 8,10 pour 100; de 1861 à 1871, de 6,83 pour 100; de 1871 à 1881, de 4,4 pour 100. Depuis 1881, les chiffres annuels du mouvement de la population en Irlande sont les suivants :

1882	5.097.730
1883	5.015.328
1884	4.962.570
1885	4.924.342
1886	4.889.430
1887	4.837.352
1888	4.790.614

Cette diminution effrayante a sa cause dans la situation politique et sociale de l'Irlande, situation qui a pour conséquence nécessaire une émigration continuelle. De 1853 à 1882, 2.258.348 Irlandais quittèrent leur pays sans esprit de retour, sur ce nombre 1.850.880 s'établirent aux Etats-Unis. Depuis 1882, l'émigration irlandaise a subi les variations suivantes, qui ont été produites par les circonstances politiques :

1882.	89.536	émigrants.
1883.	108.724	—
1884.	75.863	—
1885.	62.064	—
1886.	61.276	—
1887.	78.901	—

— *Propriété du sol*. La propriété du sol de l'Irlande est, pour la moitié au moins, entre les mains de 750 landlords, et tout le territoire est aux mains de 26.000 personnes environ. Mais les terres sont affermées à un nombre considérable de petits fermiers. En 1880, il y avait en Irlande 119.000 agriculteurs, dont la tenure était inférieure à 5 acres (l'acre irlandais vaut 65 ares français), et 145.000 dont la tenure était d'une contenance de 5 à 15 acres. Or, on estime dans le pays qu'une culture au-dessous de 25 acres ne peut donner de résultats avantageux. La division extrême du sol explique en partie l'état précaire de l'agriculture irlandaise et l'irritation des tenanciers contre les propriétaires, le rendement des terres ne suffisant pas à couvrir la redevance et à faire vivre le cultivateur. En 1885, le nombre des tenanciers était en Irlande de 565.313. A cette époque, les petites tenures tendaient à diminuer. Malgré les circonstances politiques, le nombre des terres mises en valeur en 1886 était en accroissement de 7.855 sur l'année 1885.

— *Criminalité*, *Assistance publique, etc.* Tandis que le paupérisme a augmenté dans des proportions considérables, le nombre des crimes n'a pas suivi une marche ascendante proportionnelle, comme on pourrait le supposer. Le nombre des délits a été en 1880 de 3.936; en 1883, de 2.434; en 1884, de 2.360; en 1885, de 2.349.

En 1880, 549.132 personnes furent secourues par l'assistance publique. Il existe en Irlande, pour les secours aux pauvres, une organisation analogue à celle de l'Angleterre; toute l'île est divisée en 163 districts de pauvres (*unions*).
L'idiome irlandais tend peu à peu à disparaître; en 1881, 18,4 pour 100 de la population le parlaient encore, et le tiers environ de ceux-ci étaient âgés de moins de vingt ans. Le dernier livre écrit en langue irlandaise, l'*Histoire d'Irlande* de Keating, parut en 1644.

Au point de vue des cultes, le recensement de 1881 a fourni les chiffres suivants : 3.960.891 catholiques romains, 639.574 anglicans, 470.734 presbytériens, 48.839 méthodistes, 54.268 autres, 530 de religion inconnue. C'est dans l'Ulster que les non-catholiques sont le plus nombreux. La situation religieuse de l'Irlande a été complètement transformée par le bill ecclésiastique de 1869. Les diverses religions sont placées maintenant sur le pied de l'égalité à l'égard de l'Etat; les dignitaires de l'Eglise anglicane ont cessé de jouir d'un rang privilégié en qualité de fonctionnaires de l'Etat, et ont perdu leurs sièges à la Chambre des lords.

— *Instruction publique*. L'instruction publique a fait d'importants progrès. Il existe, depuis 1845, des écoles nationales entretenues par l'Etat; en 1880, elles étaient au nombre de 7.590, avec 1.083.020 élèves; dans les 4.175 écoles mixtes, 71,6 pour 100 des enfants sont catholiques. La fréquentation des écoles est très irrégulière. En 1871, 17,3 pour 100 de la population savaient lire seulement; 49,3 pour 100 lire et écrire; 33,4 pour 100 ni lire ni écrire. Pour l'instruction supérieure, le Trinity College possède 41 professeurs, 35 agrégés, 400 étudiants et un revenu annuel de 61.300 livres sterling. La Queen's University, qui existait à Dublin depuis 1850, a pris, en 1880, le nom d'Université royale d'Irlande. Le collège des Sciences, qui a remplacé, en 1867, le musée de l'Industrie irlandaise, enseigne les mathématiques et les sciences, et comprend des divisions pour les mines, l'agriculture, l'art de l'ingénieur et les manufactures. Le Maynooth College forme des prêtres irlandais et peut recevoir 520 élèves. Pour les prêtres presbytériens, il existe le collège théologique de la General Assembly à Belfast, et le Magee College à Londonderry. Le sexe féminin reçoit l'instruction supérieure à l'Alexandra College de Dublin (fondé en 1866), au Queen's Institute, etc. Il y a en outre en Irlande 16 écoles de médecine, puis à Dublin la Royal Dublin Society, l'Académie irlandaise, la galerie nationale, la Société de zoologie (avec jardin dans le Phœnix Park), etc. En 1874, il y avait 51 écoles industrielles, introduites dans le pays en 1868.

— *Division militaire*. L'Irlande comprend 4 arrondissements militaires, avec les quartiers principaux à Dublin, Cork, Curragh et Belfast, et 8 sous-arrondissements. La milice, forte de 31.000 hommes, se compose de 12 régiments d'artillerie, 21 régiments d'infanterie et 14 riflecorps.

— *Agriculture*. L'activité agricole et l'élevage n'ont pas atteint et n'atteindront pas de longtemps en Irlande le développement qu'ils ont en Angleterre et en Ecosse; cependant l'agriculture a fait des progrès dans ces derniers temps. Tandis que jusque vers le milieu du XVIIIe siècle l'Irlande était composée presque uniquement de pâturages, en 1881 il n'y avait en terres cultivées que 24,5 pour 100 de la surface totale. Les mauvaises conditions matérielles des paysans irlandais ont causé non seulement la misère, mais encore les nombreux crimes agraires; à plusieurs reprises on a tenté de remédier à cet état de choses; mais ce n'est que par le *land bill* de 1870 que les fermiers furent assurés d'une certaine protection contre leurs maîtres. Le pays possède 7 écoles d'agriculture (*farmschools*). Au nord et à l'est, le sol est bien cultivé; il l'est moins bien dans l'ouest. Le froment et l'orge réussissent mieux que l'avoine, à cause du climat humide; les pommes de terre sont excellentes et constituent la principale nourriture du peuple, à côté du pain d'avoine et d'orge (la production annuelle est estimée à 43.870 hectolitres). L'Irlande fournit beaucoup de bétail de boucherie à l'Angleterre, mais les céréales qu'elle produit ne peuvent lui suffire. Les Irlandais s'occupent très activement de pêche.

— *Industrie*. Les mines de houille produisent chaque année environ 130.000 tonnes de combustible. En 1879, les 144 fabriques de lin employaient 826.743 broches et 56.342 personnes. Il y avait en 1879, 6 filatures de coton avec 1.620 ouvriers. La distillerie est une branche importante de l'industrie; il y a 53 brasseries.

— *Importation et exportation*. Il est entré dans les ports 1.737 bâtiments de 960.820 tonnes; il en est sorti 1.086 de 585.052 tonnes. La valeur des importations s'est élevée en 1879 à 16.994.359 livres sterling; celle des exportations, à 830.878. Le principal article d'exportation pour la Grande-Bretagne est constitué par les Irish Provisions; puis le bétail, les eaux-de-vie et l'avoine, etc. Outre les voies fluviales et les routes (environ 8.300 kilom.), l'Irlande possède un important réseau de chemins de fer dont le centre est Dublin, et qui a une longueur de 4.303 kilom. L'Irlande communique avec l'Angleterre (Howth à Holyhead), et l'Ecosse (Donaghadee à Port Patrick), par des câbles télégraphiques sous-marins.

— *Histoire. La question irlandaise*. Grâce aux efforts d'O'Connell, les catholiques irlandais étaient devenus, en 1829, éligibles à la Chambre des communes au même titre que les protestants. A l'exception de la vice-royauté d'Irlande et des postes de chancelier d'Angleterre ou de chancelier d'Irlande, ils pouvaient, moyennant la prestation de serment, prétendre désormais à tous les emplois militaires et civils.
A partir de 1829, l'histoire de la question irlandaise se divise en trois grandes périodes de 1829 à 1848; de 1848 à 1868; de 1868 à nos jours. Après avoir obtenu l'égalité politique, l'Irlande voulut obtenir la liberté religieuse, c'est-à-dire ne plus payer la dîme au clergé protestant, dans lequel la population voyait le complice de la tyrannie étrangère : un budget de plus de 20.000.000 de francs était payé par 7.000.000 de catholiques pour le service religieux de 800.000 protestants ! Or, au lendemain de l'acte d'émancipation, l'accroissement excessif de la population entraîna une crise économique qui mit le paysan irlandais dans l'impossibilité de payer régulièrement la dîme. En 1830, on commença à refuser d'acquitter une charge lourde et odieuse au contribuable; en 1831, la résistance se généralisa, et les percepteurs furent chassés à main armée. Le gouvernement, comprenant que la cause véritable de cette résistance n'était autre que la misère des récalcitrants, fit voter un bill l'autorisant à faire des avances aux desservants irlandais.
L'agitation continuant, le gouvernement présenta simultanément en 1833 deux bills relatifs à l'île sœur : l'un établissant des mesures de coercition, l'autre proposant indirectement de séculariser une partie des revenus affectés à l'Eglise anglicane d'Irlande. Cette seconde disposition fit tomber deux ministères : le ministère Grey en 1834 et celui de Robert Peel en 1835, qui ne purent ni l'un ni l'autre convaincre la Chambre des lords. Le second ministère Melbourne crut devoir s'assurer l'appui d'O'Connell; mais il s'aliéna ainsi les protestants et les conservateurs extrêmes. Grâce à l'esprit conciliant de sir Robert Peel, une transaction intervint : un bill présenté par sir John Russel en 1838 transforma la dîme en une rente de 75 pour 100 de sa valeur avec garantie de l'Etat.
Le retour de sir Robert Peel au pouvoir en 1841 fut suivi de ce célèbre mouvement chartiste, dont l'Irlandais O'Connell fut l'âme. A la faveur de cette agitation, O'Connel organisa des manifestations en faveur du « rappel de l'Union » ; traduit par le gouvernement devant la cour du banc de la reine à Dublin, il fut condamné, mais la Chambre des lords l'acquitta (1843). Sir Robert Peel, loin d'envenimer le différend, prit aussitôt après des mesures d'apaisement et créa en Irlande une université neutre au point de vue religieux. L'attitude conciliante d'O'Connell amena par contre une scission dans le parti irlandais et la formation d'un groupe dissident, celui de la *Jeune-Irlande*, qui se proposa de diriger dans un sens plus radical le mouvement chartiste (1846), mais qui fut étouffé en 1848, à la suite de la tentative d'insurrection à laquelle il se livra dans les comtés du Sud.
1848 marque le début de la seconde période de la question irlandaise. L'émigration des Irlandais en Amérique commence et elle est activée par une famine intense qui décime la population. Depuis 1850, 5.000.000 de misérables ont quitté leur patrie, emportant dans le nouveau monde la haine de l'Angleterre et le souvenir de leurs souffrances. Peu à peu les colonies irlandaises de l'Amérique sont devenues des centres d'action; dans leur sein on a vu éclore le *fenianisme*, qui d'abord fit une vaine tentative sur le Canada

(1866), puis s'attaqua directement à l'Angleterre et essaya de provoquer à Chester une insurrection ouvrière (1867). Les grands coups de main ne pouvant réussir, les *fenians* se livrèrent à des attaques isolées, à des crimes sur les personnes, et ils ont eu dans la suite pour continuateurs les dynamitards. Pendant ce temps, le sort de la population sédentaire de l'Irlande s'est amélioré par l'émigration, mais l'île, manquant de bras, s'est appauvrie. Quant au régime foncier, il est resté le même. « La terre est monopolisée, écrit Fournier de Flaix, l'aristocratie anglaise administre seule les intérêts locaux; elle lève et emploie les impôts, elle rend seule la justice. Tout Irlandais qui n'habite pas la ville est réduit à la condition d'un fermier-métayer avec un bail d'un an. Il ne lui est rien dû, si à la fin de l'année le propriétaire lui donne congé. Il perd ses avances, il doit même abandonner sa cabane en chaume; s'il n'améliore pas le sol, le sol ne lui donne pas sa subsistance; s'il l'améliore, rien ne lui garantit qu'il jouira de sa prévoyance. Eloigné, absent, cosmopolite, le landlord irlandais est moins tyrannique qu'au siècle dernier; mais il s'est obéré, ne serait-ce que par l'effet des substitutions. Il est couvert d'hypothèques... Le gouvernement établit une commission de liquidation des terres hypothéquées; il avance en partie les fonds de la liquidation, mais cette liquidation appelle en Irlande une race nouvelle de propriétaires, les capitalistes spéculateurs, plus impitoyables que les landlords. Ces nouveaux seigneurs exaspèrent la population : de nouvelles agitations se produisent. »
Le 16 mars 1868, le député irlandais Maguire, tout en condamnant le fenianisme, demanda à la Chambre des communes de modifier la situation de son pays, notamment au point de vue des privilèges de l'Eglise épiscopale d'Irlande. M. Gladstone, intervenant dans le débat, déclara que cette Eglise devait cesser d'exister comme Eglise d'Etat, et cette motion fut votée, malgré les efforts de M. Disraëli, qui en appela au pays et fut battu par son adversaire. M. Gladstone arriva au pouvoir, apporta au Parlement un plan de réforme supprimant l'Eglise officielle d'Irlande et modifiant le régime de la propriété et le système d'éducation. Le projet relatif à l'Eglise fut présenté le premier (30 mars). M. Gladstone demandait le retrait, moyennant une juste et préalable indemnité, de la dotation de l'Eglise protestante d'Irlande et l'emploi, en faveur de l'île sœur, des fonds que ce retrait laisserait entre les mains du gouvernement. Les deux Assemblées lui donnèrent raison (1869).
Dans un discours prononcé à Wigan, M. Gladstone avait comparé l'Irlande à un voyageur gisant sous un mancenillier. « Les trois branches les plus vivaces du mancenillier irlandais, avait-il dit, sont l'Eglise épiscopale, le régime de la propriété et le système d'éducation. » La première branche venait d'être coupée : le premier ministre se mit immédiatement à l'œuvre pour supprimer la seconde. Le cabinet John Russel, en autorisant la vente des biens obérés (1849), avait fait quelque chose pour les propriétaires, et le cabinet Palmerston avait modifié la situation réciproque du bailleur et du preneur (1860). M. Gladstone alla plus loin : il reconnut le droit du fermier et mit en quelque sorte deux propriétaires en face l'un de l'autre. En 1871, à la surprise générale, le parti autonomiste irlandais, qu'on croyait mort depuis 1848, se reconstitua sous le nom de *home rule*, avec Isaac Butt, député de Limerick, pour chef. On se demandait quelle attitude allait tenir M. Gladstone, lorsqu'il fut renversé sur le projet de M. Forster relatif à l'enseignement irlandais, projet tendant à fondre en une seule Université, sans caractère confessionnel, les établissements d'instruction publique de l'île (1874). Le cabinet Disraëli porta son activité sur les questions extérieures, prit position contre la Russie dans la question d'Orient, annexa Chypre, guerroya en Asie et en Afrique. Pendant ce temps, la question irlandaise était laissée de côté; mais les crimes agraires dont l'île fut le théâtre obligèrent lord Beaconsfield à s'en occuper. La situation des fermiers irlandais était déplorable. Souvent, après une ou deux bonnes années, les propriétaires avaient élevé le taux de la rente sans jamais le réduire ensuite, préférant faire crédit au tenancier dans l'espoir qu'il se libérerait à l'aide de récoltes plus fructueuses. Quand la somme des crédits accumulés était trop considérable, le landlord usait de tous les moyens de contrainte, puis recourait à l'*éviction* du tenancier, qui se vengeait souvent, par l'assassinat, de cette expulsion violente d'une ferme qu'il avait faite ce qu'elle était. En 1879, la mauvaise récolte entraîna une recrudescence de crimes, une agitation légale contre le fermage (*anti-rent agitation*), à la tête duquel se voyaient des membres du Parlement tels que M. Parnell. Aussi, lorsque la dissolution de la Chambre des communes fut prononcée, en mars 1880, la question irlandaise tint-elle une place importante dans les manifestations électorales. Lord Beaconsfield prit nettement position contre le *home rule*, tandis que les libéraux demandèrent des réformes pour calmer une agitation dont ils voyaient la cause dans la mauvaise organisation de la propriété en Irlande. Le pays donna raison à M. Gladstone, qui revint aux affaires.
Les paysans irlandais demandaient instamment la stabilité de la tenure, un fermage modéré et la liberté d'aliéner leur droit de tenancier (*fixity of tenure*, *fair rents*, *free sale*), d'où le nom de « programme des trois F » donné à leurs revendications. M. Parnell, comprenant que la question sociale intéressait les masses beaucoup plus que la question politique, adopta ce programme et donna son appui à la *Ligue agraire* (*land-league*), fondée par Michel Davitt; le *home-rule* et la *land-league*, l'agitation politique et l'agitation sociale, unirent leurs efforts. Les parnellistes demandèrent d'abord la suspension des poursuites exercées contre les fermiers pour cause de non-payement, et M. Gladstone consentit à proposer un bill dans ce sens sous certaines conditions. Mais le bill adopté par les communes fut rejeté par la Chambre des lords. Les conséquences de ce rejet furent déplorables : la série des crimes agraires recommença, et, du 1er février au 30 juin, on signala 187 attentats ou crimes agraires dans les quatre comtés du nord-ouest de l'Angleterre. Pendant ce temps, M. Parnell demandait la confiscation de la terre au profit des fermiers après trente-cinq ans de fermage, opposait le droit du cultivateur à celui du propriétaire et prêchait la grève des fermiers. Le gouvernement ne pouvait tolérer cette rébellion ouverte : il entama des poursuites contre les chefs de la Ligue pour crime de conspiration, lorsque M. Parnell, qui s'était toujours élevé contre l'emploi des moyens violents, eut proposé de mettre en quarantaine quiconque remplacerait un fermier expulsé ou provoquerait des expulsions. Ce procédé fut pour la première fois appliqué à un middleman du comté de Mayo, nommé Boycott, d'où le nom de *boycottage*. Le boycottage vint s'ajouter au crime agraire.
Les chefs du parti irlandais poursuivis par le gouvernement furent acquittés, ce qui conduisit le cabinet à proposer une loi d'exception (24 janvier 1881), sous le titre de « bill pour la protection des personnes et de la propriété en Irlande ». Cette loi, qui fut votée malgré l'obstruction des parnellistes (3 février) donnait au gouvernement, pour un an, le droit de faire emprisonner sans jugement les citoyens qu'il estimerait dangereux. Mais, en même temps, comme pour témoigner de son désir de donner une solution à la question agraire, M. Gladstone présenta et fit adopter un bill reconnaissant sous restrictions le droit du fermier d'aliéner son intérêt dans la terre et de faire fixer le fermage par une commission spéciale dont la décision serait valable pour quinze ans. En dépit de ces concessions, un manifeste de la Ligue (octobre 1881) préconisa le non-payement des fermages. Le gouvernement, voulant frapper un grand coup, fit emprisonner Parnell lui-même, à quoi la Ligue répondit, six jours après (19 octobre), par le manifeste : *No rent* (pas de fermage). M. Gladstone, revenant sur sa décision, fit remettre le détenu en liberté, mais M. Forster, secrétaire en chef pour l'Irlande, n'approuva pas cette concession et démissionna. Il fut remplacé par lord Cavendish, qui fut assassiné à Phœnix-Park, ainsi que son sous-secrétaire d'Etat, M. Burke, dès qu'il eut débarqué à Dublin.
Voulant à tout prix rétablir l'ordre matériel, le gouvernement fit voter uue nouvelle loi d'exception; puis, pour mettre fin au non-payement des fermages, il proposa une loi des arrérages (*arrear's bill*), aux termes de laquelle le gouvernement était autorisé à donner une prime aux fermiers qui payeraient une partie de leur arriéré (9 août 1882). Quant à la loi pour la protection des personnes, elle fut remplacée par une « loi pour prévenir les crimes », qui substitua au système de l'emprisonnement par mesure administrative le système du jugement par des tribunaux d'exception, sans l'assistance du jury.
Le 17 octobre 1882, sous l'inspiration de M. Parnell, une conférence nationale irlandaise décida la création d'une *Ligue nationale* dans laquelle se fondraient la *Ligue agraire* et le *home rule*. Cependant, M. Parnell préconisait l'agitation légale et parlementaire, tandis que quelques-uns de ses lieutenants, notamment M. Dillon, n'auraient pas reculé devant l'insurrection, et que Michel Davitt préconisait la nationalisation de la terre. Au début de l'année 1883, le gouvernement fit arrêter dix-sept personnes en vertu de la nouvelle loi criminelle. Les débats du procès révélèrent l'existence d'une société secrète récemment créée, celle des *Invincibles* (v. ce mot), coupable d'avoir dirigé la main des assassinats dont l'Irlande était le théâtre depuis quelque temps. Cinq membres de cette association furent exécutés. Le saint-siège crut devoir adresser au clergé irlandais une circulaire lui interdisant de prendre part à l'agitation agraire, ce qui souleva chez les laïques un vif mouvement de mécontentement.
Le parti conservateur revint au pouvoir en juin 1885. Lord Salisbury renonça de lui-même immédiatement au renouvellement du *crimes act*, et fit voter un bill autorisant l'Etat à avancer aux tenanciers irlandais la totalité des sommes nécessaires à l'achat des terres, avec remboursement en quarante annuités. Les crimes agraires reprirent leur cours et le cabinet ne retira de ses concessions que le conseil donné par M. Parnell aux Irlandais vivant en Angleterre de voter pour les candidats conservateurs. Aux élections générales qui eurent lieu à la fin de l'année, 331 libéraux furent élus contre 249 conservateurs et 86 nationalistes irlandais : aucune majorité ne pouvait donc se constituer sans l'appui de M. Parnell.
Le résultat de cette situation ne se fit pas longtemps attendre. Le 26 janvier 1886, au cours de la discussion de l'adresse, M. Jesse Collings, député radical, exprima le regret que le gouvernement n'eût pas annoncé la présentation des projets destinés à faciliter la concession de parcelles aux paysans. Malgré les efforts de M. Goschen et de lord Hartington, qui se séparèrent de leur vieux chef, M. Gladstone obtint à ce sujet, contre le ministère, un vote de défiance : une majorité de 79 voix, dont 73 home-rulers, renversa lord Salisbury, et M. Gladstone fut appelé aussitôt par la reine qui le chargea de constituer un gouvernement.
M. Gladstone associa au gouvernement des hommes qui, comme MM. Chamberlain, Morley, Jesse Collings, Arch, avaient dirigé le mouvement de 1885; mais, contre son attente, plusieurs d'entre eux se déclarèrent opposés aux réformes irlandaises. Le premier ministre, convaincu de l'urgence d'une solution, n'hésita pas, néanmoins, à annoncer à la Chambre des communes qu'il lui soumettrait un programme à ce sujet. Une polémique s'engagea dans la presse; des clubs, des meetings furent tenus sur divers points du royaume; à mesure qu'approchait l'heure du débat parlementaire, une clameur s'éleva de plus en plus générale contre les plans du ministre, qui fut même abandonné par ses amis les plus éminents : M. Chamberlain, le marquis de Hartington, M. Forster, etc., se séparèrent de M. Gladstone et formèrent un parti *unioniste* résolu, même au prix d'une alliance conservatrice, à maintenir telle quelle l'union de l'Angleterre et de l'Irlande.
Le 4 avril 1886, M. Gladstone déposa sur la table de la Chambre un premier projet rendant à l'Irlande son *autonomie politique*. D'après ce projet, le pouvoir exécutif était exercé par le lieutenant de la reine, et le pouvoir législatif par une Chambre des pairs et une Chambre des députés. Ce Parlement ne délibérait sur aucune des questions intéressant l'ensemble du Royaume-Uni. Pendant quatre heures, M. Gladstone défendit dans un admirable langage le bien-fondé de son programme, et, quelques jours après, le 16 avril, il déposa un nouveau projet sur l'*autonomie agraire*, par lequel il proposait le rachat volontaire des domaines des landlords, non compris les résidences et les forêts. « La land-commission était chargée de fixer le prix qui, en moyenne, ne pouvait dépasser vingt fois le revenu net. Le gouvernement était autorisé, d'autre part, à traiter avec les tenanciers moyennant payement, pendant quarante-neuf ans, du fermage actuel diminué de 20 pour 100. Le landlord était remboursé en rentes 3 pour 100 au pair. La différence entre le prix payé par le fermier et le prix reçu par le landlord suffisait à garantir et l'intérêt et l'amortissement. Pour plus de sécurité, l'Angleterre conservait pendant toute la durée de l'opération le contrôle supérieur des finances de l'Irlande. »
Le 10 mai, les projets de M. Gladstone furent rejetés en seconde lecture par la coalition des tories et des libéraux-unionistes; mais le premier ministre fit dissoudre la Chambre, afin d'avoir l'opinion du pays. La campagne électorale antigladstonienne fut conduite avec énergie par MM. Chamberlain, Goschen, John Bright le marquis de Hartington, etc. Dans le Sud, l'Est et le Centre, notamment à Londres, à Manchester, à Liverpool, les candidats de la coalition furent élus. En Ecosse, dans le pays de Galles et dans le nord de l'Angleterre, on prit parti pour M. Gladstone; mais, finalement, les électeurs envoyèrent aux Communes 317 conservateurs, 192 gladstoniens, 85 parnellistes, 75 libéraux dissidents. Le 2 août 1886, lord Salisbury remplaçait son rival parlementaire.
A l'égard de l'Irlande, il suivit d'abord une politique expectante, facilitée par la division des partis, qui prétendaient tous ne vouloir que du bien à l'île-sœur. M. Parnell déposa un bill agraire, qui fut repoussé à la majorité de 95 voix, malgré l'appui de M. Gladstone. Au mois de septembre, celui-ci écrivit une lettre où il conseillait à l'Ecosse et au pays de Galles de réclamer leur autonomie législative. Le cabinet, persistant dans son inertie, l'« United Ireland », organe de la Ligue nationale, publia un plan d'action pour généraliser la lutte des tenanciers contre les propriétaires, et, dans plusieurs localités, l'éviction des fermiers entraîna de véritables batailles entre les nationalistes et la force armée. Le 22 mars 1887, lord Salisbury se décida enfin à présenter un bill de coercition, en même temps qu'un nouveau bill agraire. Ce dernier étendait le bénéfice de la loi de 1881 et accordait des délais aux tenanciers frappés d'éviction. Aux termes du bill de coercition, le gouvernement proposait de faire juger certains crimes sans l'assistance du jury, de traduire les assassins devant les jurys et tribunaux anglais, et non irlandais, d'autoriser le vice-roi d'Irlande à déclarer illégales les associations qui pousseraient à la violation de la loi. La seconde de ces dispositions fut retirée par le gouvernement, qui comprit qu'elle soulevait une réprobation unanime; mais la discussion du bill du 22 mars ne fut achevée que le 8 juillet, constamment entravée par les motions les plus diverses et les scènes les plus vives, tandis qu'au dehors, le 11 avril, 100.000 personnes protestaient, au meeting d'Hyde-Park, contre les plans du cabinet. Les libéraux-unionistes donnèrent leurs voix à ces mesures coercitives; mais, en échange, ils exigèrent de lord Salisbury des concessions lors de la délibération du bill agraire.
Dès le 19 août, lord Salisbury annonça à la Chambre des lords que la Ligue nationale irlandaise venait d'être déclarée association dangereuse, ce qui impliquait, pour le vice-roi d'Irlande, le droit de dissoudre les sections de la Ligue selon son bon plaisir. M. Gladstone demanda le rappel de la motion et fut soutenu par une partie de ses anciens amis; mais sa proposition n'en fut pas moins repoussée. Malheureusement, le *crimes act* ne suffisait pas à guérir l'Angleterre de cette plaie saignante qui s'appelle l'agitation irlandaise. Dans l'île, représentants de l'autorité et nationalistes se livraient des combats parfois meurtriers à l'occasion des évictions ou de la dissolution des réunions de la Ligue. On arrêta divers membres du Parlement, notamment M. O'Brien; mais ni les arrestations, ni les discours ne modifiaient la situation des partis, M. Gladstone montrant à soutenir ses projets autonomistes autant d'opiniâtreté que lord Salisbury à les combattre.

— Bibliogr. E. Hull, *The physical geology and geography of Ireland* (Londres, 1878); A. von Lasaulx, *Aus Irland* (Gera, 1878); Black, *Picturesque tourist of Ireland* (Edimbourg, 1879); T.-M. Grath, *Pictures from Ireland* (1880); Richardson, *Ireland in* 1880 (Londres, 1880); Ed. Hervé, *la Crise irlandaise depuis la fin du* XVIIIe *siècle* (1885, in-12); Ph. Daryl, *les Anglais en Irlande* (1888, in-18).

IRMA s. f. (ir-ma — nom propre). Astron. Planète télescopique, découverte en 1877 par Paul Henry. V. PLANÈTE.

IRMINGER (Carl-Ludvig-Christian), marin danois, né le 3 avril 1802, mort le 7 février 1888. Il entra de bonne heure dans la marine royale du Danemark. En 1823, il s'empara après un sanglant combat du navire colombien « Adolpho », qui exerçait la piraterie dans les Antilles. Capitaine en 1842, il fut pendant de longues années attaché à la personne du prince Frédéric, plus tard le roi Frédéric VII, dont il avait été le professeur à l'école navale de Copenhague. Irminger devint vice-amiral et fut nommé ministre de la Marine en 1850. Il s'est distingué particulièrement par ses études sur les courants de la mer, principalement dans la région polaire, publications qui jouissent de l'estime universelle.

IRONYI, inventeur hongrois, né, vers le commencement du siècle. Il était étudiant en pharmacie à Pesth lorsqu'il imagina, vers 1830, les allumettes phosphorées, prenant feu par frottement. Trop pauvre pour s'assurer la propriété de son invention, il n'en tira ni gloire ni profit. Il est mort pauvre et ignoré, en 1885, dans un village de Hongrie. Ces renseignements, tirés du « Moniteur industriel », nous ont paru utiles à noter bien qu'ils soient fort incomplets, parce qu'ils concernent l'une des inventions les plus populaires du siècle, invention dont l'histoire à ses débuts est encore bien obscure.

IRRÉDENTISME s. m. (ir-ré-dan-ti-sme — de l'italien *irredento*, non délivré). Doctrine au nom de laquelle on réclame l'annexion à l'Italie de régions appartenant à l'Autriche, à la France, etc.

— **Encycl.** Polit. L'*irrédentisme* est la doctrine d'un parti politique italien qui, non content de la formation de l'unité de ce royaume, revendique les pays étrangers qui par la langue, les mœurs ou les traditions historiques se rattachent à la péninsule. Ces pays constituent aux yeux des patriotes, ou pour mieux dire des chauvins, l'*Italia irredenta*, c'est-à-dire l'Italie non encore rachetée de la domination étrangère, et les partisans de ces revendications s'appellent *irrédentistes*.
Le simple examen des manuels de géographie en usage dans les écoles italiennes, manuels dont quelques-uns sont revêtus de l'approbation ministérielle, est tout à fait instructif quand on étudie la question de l'irrédentisme. On y trouve le programme des revendications nationales, la signification précise de l'expression *Italia irredenta*. Les *Eléments de Géographie* du professeur Silvestro Bini, qui sont très répandus dans les écoles, disent textuellement : « Au point de vue politique, la région italienne se divise *présentement* en six parties, dont deux appartiennent à des gouvernements italiens et les autres à des gouvernements étrangers, savoir : 1° le royaume d'Italie; 2° la République de Saint-Marin; 3° la partie de l'Italie sous la domination de la France; 4° la partie de l'Italie au pouvoir de la Suisse; 5° la partie de l'Italie sous la domination anglaise (Malte). L'Italie sous la domination de l'Autriche comprend : Goritz, Trieste, l'Istrie et Fiume. L'Italie sous la domination de la Suisse comprend le canton du Tessin et une partie du canton des Grisons. L'Italie sous la domination de la France forme